

## TARIFICATION RELATIVE AU PROGRAMME DE GESTION DE LA LISTE DES EXPERTS

### ADMINISTRATION

ANNÉE 2018

#### Frais d'examen de dossier

1 116 \$

incluant l'analyse complète du dossier de candidature et des pièces justificatives

#### Frais d'examen

223 \$

#### Droits annuels de gestion du Programme

838 \$

incluant la mise à jour des dossiers et de la liste des experts inscrits ainsi que la production de bilans

Les frais de demande d'inscription sont payables lors du dépôt de la demande au Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et sont non remboursables. Les droits d'examen sont payables avant la tenue de l'examen et sont également non remboursables. Les frais annuels sont payables dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

Un remboursement des frais annuels, au prorata des jours restants de l'année en cours, s'applique à l'abandon volontaire de l'inscription à la liste des experts.

Tous les droits et frais sont payables à l'ordre du **ministre des Finances**. Vous devez faire parvenir vos paiements à l'adresse suivante :

*Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 3<sup>e</sup> étage, boîte 11  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7*